

## DELIBERATION 2020-21

LE ONZE MAI DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU CINQ MAI DEUX-MILLE VINGT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. SCIALOM D. – Mme MAUREL P. – Mme FABRY V.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. PAINTRAND JF. Procuration à Mme GUIRAUD I. – M. MARTIN-LAVAL B. procuration à Mme MAUREL P. – Mme FAVRE-MERCURET procuration à Mme VESSIOT A. – M. PETIT E. procuration à M. CLAMOUSE A. – M. MASSON M. procuration à Mme MAUREL P. – Mme LOPEZ MF. Procuration à Mme FASSIO I. – Mme BADOUIN E. procuration à Mme VESSIOT A. – Mme RENARD S. procuration à Mme OMS ML. – M. ILLAN G. procuration à M. DE BOISGELIN P. – Mme VACQUIE S. procuration à Mme MASANET C. – Mme LUGAND H. procuration à M. NENCIONI S. – Mme SALOMON ML. Procuration à Mme FABRY V. – M. RIO F. procuration à Mme FABRY V. – M. VERNAY P. procuration à M. MERLIN D.

**ABSENTS EXCUSES** : M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

**ABSENTS** : M. CARABASSE P.

Madame OMS ML. a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : Budget : décision modificative n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget 2020 de la commune ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2020 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

Cette décision modificative est prise dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises décidées par la ville de Saint Jean de Védas face à l'épidémie de COVID-19.

Le montant du fonds d'aides exceptionnelles aux petites entreprises locales est fixé à 150 000 €.

L'exonération de TLPE de 25% du montant due au titre de 2020 par les redevables assujettis représente une perte de recette estimée à 80 000 €.

Ces mesures exceptionnelles seront financées par un emprunt d'équilibre d'un montant prévisionnel de 230 000 €.

**Section de fonctionnement – Dépenses**

Chapitre	Libellé	Prévisions BP 2020	Montant de la DM 1	Solde après DM
011	Charges à caractère général	2 580 000		2 580 000
012	Charges de personnel	7 350 000		
014	Atténuations de produits	1 060 000		1 060 000
65	Autres charges de gestion	540 000		540 000
66	Charges financières	225 000		225 000
67	Charges exceptionnelles	30 000	150 000	180 000
6745	Subventions aux personnes de droit privé	0	150 000	150 000
023	Virement à la section d'investissement	1 684 851	- 230 000	1 454 851
042	Opérations d'ordre	940 000		940 000
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>14 409 851</b>	<b>- 80 000</b>	<b>14 329 851</b>

**Section de fonctionnement – Recettes**

Chapitre	Libellé	Prévisions BP 2020	Montant de la DM	Solde après DM
013	Atténuations de charges	120 000		120 000
70	Produits des services	1 030 000		1 030 000
73	Impôt et taxes	10 840 000	- 80 000	10 760 000
7368	TLPE	275 000	- 80 000	195 000
74	Dotations, subventions, et participations	1 321 900		1 321 900
75	Autres produits	400 900		400 900
77	Produits exceptionnels	190 000		190 000
042	Opérations d'ordre	307 051		
002	Affectation excédent	200 000		
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>14 409 851</b>	<b>- 80 000</b>	<b>14 329 851</b>

**Section d'investissement - Recettes**

Chapitre	Libellé	Prévisions 2020	Montant de la DM	Solde après DM
13	Dotations, fonds divers et réserves <i>Hors article 1068</i>	430 000		430 000
10	Subventions	100 000		100 000
16	Emprunts et dettes assimilés	0	230 000	230 000



1641	<i>Emprunts en euros</i>	0	230 000	200 000
021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 684 851</b>	<b>- 230 000</b>	<b>1 454 851</b>
040	<b>Opérations d'ordre dotations aux amortissements</b>	<b>940 000</b>		<b>940 000</b>
041	<b>Opérations d'ordre patrimoniale</b>	<b>111 800</b>		<b>111 800</b>
1068	<b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>1 864 526,62</b>		<b>1 864 526,62</b>
	<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>382 018,90</b>		<b>328 018,90</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 513 196,52</b>	<b>0</b>	<b>5 513 196,52</b>

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	<b>UNANIMITE</b>
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2020 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement et de la section de fonctionnement en dépenses conformément aux tableaux présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas



Envoyé en préfecture le 14/05/2020

Reçu en préfecture le 14/05/2020

Affiché le 14/05/2020

**SLOW**

ID : 034-213402704-20200511-DEL21\_2020-AI

